

**OBJET :****Approbation du compte administratif****Département de la Gironde  
Arrondissement de LIBOURNE**

RÉUNION 27 mars 2023

N°09-2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 15  
**Nombre de Conseillers présents** : 13  
**Nombre de Conseillers absents excusés** : 2  
**Nombre de Conseillers absents non excusés** : 0  
**Date de convocation du Conseil Municipal**  
 6 mars 2023

Le vingt-sept mars deux mil vingt-trois à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

**VOTES** : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0 – Procurations : 3

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints : M. Philippe DUFOUR	X			
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER	X			
Conseiller délégué : Thibaut FUGIER	X			
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS	X			
Mme Chantal CASTELAIN		X		X
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS	X			
Mme Marine DE TAFFIN	X			
M. Éric FRON-ORTIN	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Cyril HASBROUCQ	X			
M. Bertrand LACCOURS		X		X
Mme Christelle LAGRAVE	X			
M. Laurent MEYNIER		X		X

Monsieur Joël VERDIER a été élu secrétaire de Séance

Madame Chantal CASTELAIN a donné procuration à Madame Aurélie CELLIER

Monsieur Bertrand LACCOURS a donné procuration à Madame Chantal GANTCH

Monsieur Laurent MEYNIER a donné procuration à Madame Béatrice DE JESSE LEVAS

Pour voter en leur lieu et place.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vu le Code général de Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutins pour les votes des délibérations.

Monsieur Thibaut FUGIER, Conseiller délégué a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Thibaut FUGIER, et en l'absence de Madame le Maire, délibérant sur le compte administratif 2022 dressé par l'ordonnateur, présente le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		131 696,71	19 106,96			
Opérations de l'exercice	298 553,78	355 597,32	84 040,26	66 851,99	382 594,04	422 449,31
<b>TOTAUX</b>	<b>298 553,78</b>	<b>487 294,03</b>	103 147,22	66 851,99	401 701,00	554 146,02
<b>Résultats de clôture</b>		<b>188 740,25</b>		<b>1 918,69</b>		190 658,94
Reste à réaliser	0.00	0.00	15 800,00	7 350,00	15 800,00	7 350,00
TOTAUX CUMULES	<b>298 553,78</b>	<b>487 294,03</b>	<b>118 947,22</b>	<b>74 201,99</b>	<b>417 501,00</b>	<b>561 496,02</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>188 740,25</b>				<b>188 740,25</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire Chantal GANTCH

Secrétaire de séance :

